

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2018

Réunion du CM du 30.03.2018 à 20h30, sous la présidence de M. Yves LE GUELAFF, Maire ; 10 conseillers présents.

Étaient présents : Y. LE GUELAFF, J.Y. STANQUIC, G. FOUQUET, G. HEMON, AM POUPON, F. LE BRAS, S. DONNARS, V. VICHON, M. BARGAIN, P. BOUSSARD.

Étaient absents : A.M. POGENT, excusée, pouvoir à F. LE BRAS ; I. LANCIEN, excusée, pouvoir à G. FOUQUET ; S. SIMON, excusé, pouvoir à S. DONNARS ; S. LAUDEN, excusée, pouvoir à J.Y. STANQUIC ; G. TELLING, excusée, pouvoir à Y. LE GUELAFF ; A. TALLEC, excusée, pouvoir à G. HEMON ; C. TANGUY, excusée ; A. CLEACH, excusé ; C. L'HARIDON, excusée.

Secrétaires de séance : G. HEMON, AM POUPON

TAUX D'IMPOSITION 2018 (N°2018/03/01)

Le Conseil Municipal, suivant l'avis de la commission des finances réunie le 19 mars 2018, à l'unanimité, DECIDE de maintenir, pour l'année 2018, le taux des 3 taxes (Taxe d'Habitation, Taxe Foncier bâti et Taxe Foncier non bâti) à savoir :

	2017	2018
Taxe d'Habitation	11,31 %	11,31 %
Taxe Foncier Bâti	15,73%	15,73 %
Taxe Foncier Non Bâti	39,04 %	39,04 %

SUBVENTION DU BUDGET DE LA COMMUNE AU BUDGET DU CCAS – ANNEE 2018 (N°2018/03/02)

Il ressort un excédent de 3 323,31 € au Compte Administratif 2017 du CCAS.

Le Conseil Municipal, suivant l'avis de la commission des finances, réunie le 19 mars 2018, à l'unanimité, DECIDE de verser une subvention de 5 676,69 € au budget du CCAS 2018 (3 323,31 + 5 676,69 = 9 000 €)

ECOLE DE GUENGAT – DOTATION 2018/2019 (N°2018/03/03)

Un contrat d'association lie la commune avec l'école St Joseph de Guengat (unique école).

Le Conseil Municipal, suivant l'avis de la commission des finances réunie le 19 mars 2018, par 15 voix pour et 1 abstention, DECIDE de reconduire la participation annuelle de la commune à savoir : 700 € par enfant au titre de l'année 2018 sur la base de 163 enfants scolarisés à Guengat (effectifs à la rentrée scolaire 2017/2018) et 700 € par enfant pour les mois de janvier, février et mars 2019 (dans l'attente du vote du budget primitif 2019).

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 (N°2018/03/04)

Gilles FOUQUET, adjoint au Maire en charge des finances, présente le budget primitif 2018 :

- section de fonctionnement en dépenses et en recettes à : **919 105,00 €**
- section d'investissement en dépenses et en recettes à : **778 238,74 €**

Après en avoir délibéré, suivant l'avis de la commission des finances réunie le 19 mars 2018, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ADOPTE le Budget Primitif 2018.

ACHAT D'UN TRACTEUR AGRICOLE (N°2018/03/05)

La commune envisage :

- l'acquisition d'un tracteur agricole (fonction principale : épareuse) en remplacement du tracteur Massey Ferguson acquis en 1994 (12 000 h de travail environ)
- l'achat d'un chargeur avant pour équiper le tracteur John Deere acquis en 2006.

Le Conseil Municipal, suivant l'avis de la commission des finances réunie le 19 mars 2018, après en avoir délibéré, AUTORISE M. le Maire :

- à engager une consultation et retenir, à l'issue de l'appel d'offres, l'offre la mieux-disante.
- à procéder à la cession du tracteur Massey Ferguson à un tiers ou à un concessionnaire (ou bénéficiaire d'une reprise lors de l'achat du nouveau tracteur) et à engager toutes les démarches nécessaires liées à cette cession.

PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE DES AGENTS COMMUNAUX : RISQUE PREVOYANCE (N°2018/03/06)

La convention de participation couvrant le risque prévoyance des agents (contrat groupe souscrit par le centre de gestion du Finistère en 2013) arrive à échéance le 31 décembre 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE de participer à la nouvelle procédure de mise en concurrence mutualisée proposée par le centre de gestion du Finistère.

A l'issue de la consultation, les garanties et les taux de cotisation de l'offre retenue par le centre de gestion du Finistère seront présentés aux collectivités qui conserveront l'entière liberté d'adhérer ou non à la convention qui leur sera proposée et qui prendra effet à compter du 01.01.2019.

CESSION DE TERRAIN PAR LA COMMUNE : PARCELLE ZP N°250 (N°2018/03/07)

Le 16 février 2018, le Conseil Municipal validait la cession d'une partie de la parcelle ZP N° 250 soit 400 m² de terrain au prix de 1 € le m², située 3 rue des Pluviers, à M. Sylvain LENANCKER, masseur kinésithérapeute exerçant sur la commune.

Aujourd'hui, M. Sylvain LENANCKER souhaite acquérir l'ensemble de la parcelle ZP N° 250 d'une superficie totale de 722 m² pour la construction d'un cabinet paramédical et pour permettre éventuellement une future extension de son bâtiment.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE de céder, à M. Sylvain LENANCKER, la totalité de la parcelle soit 722 m² au prix de 1,00 € le m². Les frais d'acte seront à la charge du demandeur.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE (N°2018/03/08)

Melle Aodez LE FOURN, domiciliée à Guengat, participera prochainement à la 4^{ème} édition du projet « Donnons des elles au vélo J-1 » en réalisant le parcours intégral du « Tour de France 2018 » 1 jour avant les coureurs professionnels.

Lors d'une rencontre en mairie, Melle Aodez LE FOURN a présenté aux élus les différentes étapes de cette course et l'organisation mise en place pour cet événement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE de soutenir ce projet en allouant une subvention exceptionnelle de 300 € à l'association « Donnons des elles au vélo J-1 ».

QUESTIONS DIVERSES

- Quimper Bretagne Occidentale : proposition de groupement de commandes

Les services de QBO proposent aux communes membres de QBO d'intégrer le groupement de commandes pour l'achat de vêtements de travail destinés aux agents.

Après étude, M. Jean-Yves STANQUIC, adjoint aux travaux, propose au Conseil Municipal de maintenir la prestation actuelle et de ne pas adhérer au groupement de commandes proposé.

A Guengat, le 3 avril 2018

Yves LE GUELAFF, Maire